



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 21 août 2024 à 14h30, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Denis Viel, Jean-Marie Kabera, Gaëtan Gagné, et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Rodrigue Boulianne

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud directeur général, secrétaire-trésorier et greffier.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

1- Ouverture

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du règlement 284-24 sur les usages conditionnels

4- Période de questions

5- Levée de la séance

2024-08-180

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Rodrigue Boulianne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Adoption du règlement 284-24, modifiant le règ. 169-11 sur les usages conditionnels

Considérant que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 22 juillet 2024 et que le premier projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 22 juillet 2024;

Considérant que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 5 août 2024;

Considérant qu'une demande de participation à un référendum est publiée le 7 août 2024;

2024-08-181

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'adopter le règlement numéro 284-24, modifiant le règlement 169-11 sur les usages conditionnels.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Rodrigue Boulianne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions

Pas de questions

2024-08-182 4- Levée de la séance
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné vote de lever la séance.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Rodrigue Boulianne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Odile Roy, Mairesse